

# Outils pratiques - Inventaire des matériaux au préalable de la déconstruction

**Christina Ehlert, PhD**

Department of Environmental Research and Innovation (ERIN)  
**Luxembourg Institute of Science and Technology**

07 décembre 2017

**Conférence annuelle Betriber&Emwelt  
sur la législation environnementale**

LUXEMBOURG  
INSTITUTE OF SCIENCE  
AND TECHNOLOGY



# 1. CONTEXTE ET MOTIVATION



## Réglementation

Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets:

- Mise en place d'un inventaire des matériaux au préalable de la démolition (Art. 26(3))
- Collecte séparée des fractions
- Traitement des déchets en tenant compte des priorités définies par l'hierarchie de déchets

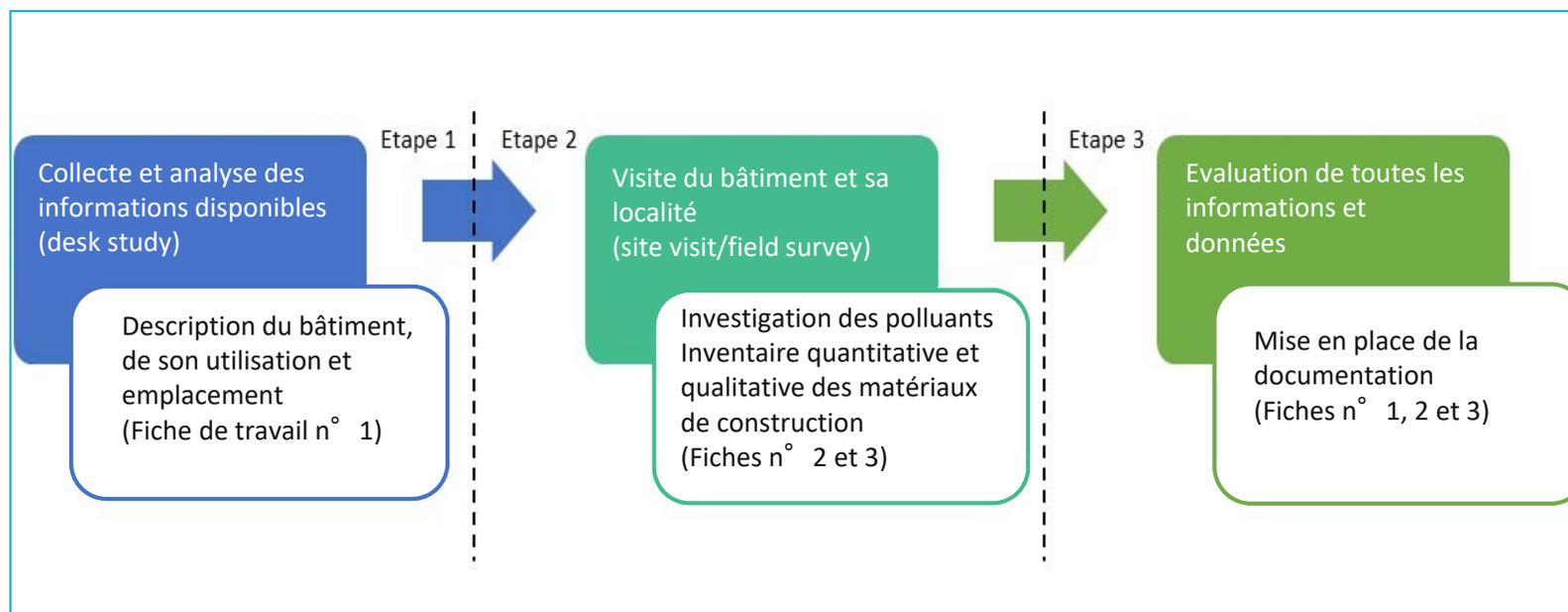
## Niveau opérationnel

- Manque d'information sur les fractions à répertorier dans l'inventaire
- Absence de recommandations concrètes pour une démarche systématique

→ Développer des outils pour clarifier comment se mettre en conformité avec la réglementation

## 2. PRESENTATION DES OUTILS

- Un **guide pratique** sur la description du processus et des liens vers les bonnes pratiques



## 2. PRESENTATION DES OUTILS

- Un **outil MS Excel**® avec trois modèles pour le mise en place d'inventaire des matériaux au préalable de la démolition

### 1. Description du bâtiment, de son utilisation et emplacement

A	B	C	D	E	F
<b>1. Description du bâtiment et de son utilisation - EXEMPLE fictif</b>					
1	Donneur d'ordres (nom, adresse)	Mustermann Construction Sàrl			
2	VOLUME de la démolition (partielle/intégrale)	Démolition totale			
3	Adresse du bâtiment	1, Rue du Centre			
4	Code postal, localité	L-1111 Luxembourg			
5	Informations cadastrales	Luxembourg Ville Haute 123 / 1234			
6	Informations cadastrales	Luxembourg Ville Haute 123 / 1234			
7	<b>Description du bâtiment</b>				
8	Année de construction du bâtiment	1970			
9	Dimensions du bâtiment : Hauteur du bâtiment Nombre d'étages (sous-terrains) Nombre d'étages (supérieurs) Superficie par étage	Hauteur du bâtiment: 20 m 1 étage sous-terrain 3 étages Superficie par étage: 330m <sup>2</sup>			
10	Transformations/rénovations (année et type de rénovation)	Rénovations principales: 1980 (rénovation), 1992 (rénovation, Renouvellement des fenêtres, installations de chauffage), 1994 (rénovation de façade), 2005 (Rénovation des intérieurs)			
11	Domages (par ex. incendie,	aucune			

### 2. Modèle pour l'inventaire des matériaux

A	B	C	D	E	F	
<b>2. Inventaire - Type et quantité des matériaux survenant lors du démantèlement</b>						
1	Désignation et code du matériau	Description du matériau (par ex. indications précises concernant le composant)	Type de matériau (inerte, non dangereux, dangereux)	Qualité du matériau	Position dans le bâtiment (par ex. étages inférieurs, étages supérieurs, toit)	Quantité
2	Béton - 170101	Fondations, coques, béton armé	inerte	pur	Plancher, carcasse, murs intérieurs	2000
3	Briques et débris de briques - 170102	briques	inerte	pur	Mur extérieur	5

### 3. Liste de vérifications des polluants

A	B	C	D	E
<b>3. Résultats de l'investigation sur la présence de polluants - EXEMPLE fictif</b>				
Les informations suivantes sur les différentes substances comprennent les informations principales concernant leur de la construction pouvant être pertinentes pour le démantèlement du bâtiment. Les informations allant au-delà, re l'élimination, peuvent être consultées dans les prescriptions légales et dans la littérature spécialisée co				
<b>Contamination (reposant soit sur des polluants, soit sur des composants/matériaux de construction et leurs fonctions)</b>	<b>Présen t? Oui/no</b>	<b>Remarque (par ex. masse ou nombre estimé)</b>	<b>Aides (présence éventuelle dans les composants, aides à l'identification, références à la littérature spécialisée)</b>	<b>Autres</b>
Matériau contenant de l'amiante (p. ex. amiante-ciment, amiante floqué, chauffages à accumulation, revêtements de sol à base d'amiante)	oui	Disponible sous la forme de: - Amiante-ciment: Dalles d'amiante-ciment en toiture	<b>Présence dans le bâtiment</b> (Lfu Bayern, 2003) : - Isolation anti-incendie, - Isolation thermique, - Installation électrique, - Joints, - Amiante-ciment (par ex. sous forme de tubes ou plaques), - Plaques de vinyle-amiante, - Colles, mastics, - Installations sanitaires	
<b>Guide de l'ITM :</b> Annexe ITM 16 de l'Annexe 1 de l'ITM - Guide				

### 3. PERSPECTIVE

.... prochainement en ligne en français et en allemand

Nous sommes intéressés par vos expériences, commentaires et suggestions!

Contactez-nous:

[www.betriben-emwelt.lu](http://www.betriben-emwelt.lu)

[betriben-emwelt@list.lu](mailto:betriben-emwelt@list.lu)



# LES MODIFICATIONS LIÉES À LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS « COMMODO » CONCERNANT LES PRODUITS CHIMIQUES

---

**Sara Capelli**

**Department of Environmental Research and Innovation (ERIN)**

**Luxembourg Institute of Science and Technology**

## CONTEXTE

### Quelles sont les entreprises ciblées?

- Il s'agit de toutes les entreprises ayant des activités :
  - Mise en œuvre et transvasement
  - Stockage
- de produits chimiques (substances ou mélanges) **non spécifiés à un autre point et classés**
- se rapportant aux rubriques de la nomenclature du règlement grand-ducal du 10 mai 2012 :
  - N°010128
  - N°010129

## CONTEXTE

### Quel était le contexte législatif lorsque le Toolkit Commodo/CLP a été lancé ?(14/06/17)

- La loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés sous sa version consolidée qui tient en compte du règlement grand-ducal du 10 mai 2012 (nomenclature) ; intégrant la réglementation européenne intitulée CLP
- La loi « Omnibus » dite de simplification, du 3 mars 2017 clôturait au 1<sup>er</sup> juillet 2017 la période transitoire de mise en conformité pour les établissements « commodo » ; prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 → déterminer si un changement de classe est à envisager ainsi qu'une éventuelle mise à jour de l'autorisation

## IMPACTS

### Les récentes dispositions législatives ont impactées les outils conçus qui ont été mis à jour

- La loi du 2 août 2017 qui s'inscrit dans la continuité de la loi « Omnibus », modifie la loi du 10 juin 1999 et celle du 9 mai 2014 sur les émissions industrielles intégrant deux nouveaux délais à distinguer via une identification au cas par cas:

31 décembre  
2018

Pour les établissements ayant changé de classe au 1<sup>er</sup> juillet 2012 dans le cas où les démarches n'ont pas été effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013

1<sup>er</sup> octobre  
2018

Pour les établissements ayant l'autorité compétente qui a changé au 1<sup>er</sup> avril 2017 sans qu'un changement de classe ou de nomenclature n'ait lieu, « établissements composites » transmettre une copie de l'autorisation avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018

## RETROUVEZ LE TOOLKIT COMMODO/CLP EN LIGNE

LUXEMBOURG  
INSTITUTE OF SCIENCE  
AND TECHNOLOGY



### Proposer un outil intégrant le contexte réglementaire

- un **outil MS Excel** simplifiant l'inventaire des substances chimiques
- un **guide** associé déroulant la méthodologie
- une **étude de cas** : illustrant le retour d'expérience de l'entreprise LCI Flowey

**GUIDE PRATIQUE**

À destination des établissements qui stockent, mettent en œuvre et transvasent des produits chimiques

Les conséquences de l'évolution réglementaire de la classification CLP et de la nomenclature « commodo » sur l'autorisation d'exploitation (N°: 010128 – 010129)

• Stockage de produits dangereux et risques ✓



• Respecter les consignes de sécurité ✓



**Betribler & Umwelt**  
Entreprises & Environnement

LUXEMBOURG  
INSTITUTE OF SCIENCE  
AND TECHNOLOGY



EN PARTENARIAT AVEC



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie  
et de l'Environnement

Répondez au questionnaire afin de savoir si vous souhaitez qu'un workshop soit organisé sur cette thématique en 2018

Retrouvez le Toolkit sur le site Betribler&Emwelt  
<http://www.betribler-emwelt.lu/fr/outils/>